Clayes de l'Info

juillet 2020

André Bloutin

Bulletin d'information de la commune de Clayes

Clayes

Le mot du Maire

En premier lieu, je souhaite remercier les Clayennes et les Clayens pour la confiance accordée à notre liste et saluer la nouvelle équipe municipale, partiellement renouvelée, qui m'a de nouveau permis d'accéder à la responsabilité de Maire de notre commune.
Les élus ont l'envie, je sais qu'ils veilleront à ce que nos engagements soient respectés.
J'ai naturellement une pensée pour Raymond Barbé, Fabrice Macri, Célestin Bournat, Irma Kakpegnan et Ronan Le Garrec, les élus sortants que je remercie pour leur engagement.

Durant cette période désormais historique de confinement, notre commune a perdu son maire honoraire. André Bloutin âgé de 87 ans est décédé après quatre années de combat contre la maladie, soutenu par une famille aimante.
André fut conseiller municipal de 1965 à 1976, puis maire jusqu'en 1995.
Toutes ces années, accompagné de nombreux élus, il a largement contribué à ce que Clayes représente aujourd'hui.
Membre des anciens combattants pendant 43 ans dont 25 ans comme président, André avait beaucoup d'autres talents.
J'adresse, au nom de la nouvelle équipe municipale, à Marguerite son épouse, ses enfants, petits enfants, ses proches, notre reconnaissance. Il œuvra avec passion et dévouement pour le bien être des Clayennes et des Clayens.
En attendant l'hommage civil qui lui sera rendu au mois de septembre, vous trouverez dans ce numéro une page de photos et de souvenirs le concernant.

Le Conseil municipal a finalement pû être installé le 25 mai 2020. Une semaine plus tard se tenait la première réunion ordinaire. Le démarrage des premières commissions s'est fait sans attendre.
La prudence dans notre gestion financière restera la règle. Elle continuera de conditionner les décisions que nous devrons prendre à l'avenir.

Les enseignants, le personnel communal et les élus ont été fortement sollicités durant la période précédent la réouverture de l'école. L'exercice fut périlleux.
Nous avons pu compter sur la solidarité des bénévoles de l'association Piq' et coud qui nous ont accordé de leur temps pour produire une centaine de masques réutilisables.

La commission communication vient de mettre en place un outil d'information instantanée souhaité par l'équipe municipale. L'application Panneau Pocket, à télécharger sur son téléphone, permettra à chaque habitant de bénéficier d'informations, d'alertes en cas d'événements particuliers sur notre commune. Cet outil sera naturellement utilisé avec parcimonie.

Vous trouverez dans ce premier numéro toutes les informations sur la nouvelle équipe ainsi que notre actualité.

Bonne lecture.

Philippe SICOT

Le 11 février 2020, François André, député de la 3ème circonscription d'Ille-et-Vilaine (à laquelle est rattachée Clayes), est décédé après avoir lutté contre la maladie.

Nous tenions ici à lui rendre hommage.

Sommaire

Le mot du Maire page 2
Conseil municipal page 3
Vie de la commune page 6
Vie associative page 12

Directeur de publication
Philippe SICOT, Maire

Commission communication
Resp. : Claude FOUILLET
Membres : Estelle BAURÈS, Solenne GUINARD, Nadine ROULLEAU

Crédit photos
Mairie de Clayes, collections privées

Composition du conseil municipal

Les élections municipales se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020. Le taux de participation était de 53,02%, 325 électeurs sur les 613 inscrits s'étant déplacés. Les quinze candidats ont été élus dès le premier tour.
En raison de la période de confinement, l'installation du conseil municipal, l'élection du maire et des adjoints n'ont pu être organisées que le lundi 25 mai 2020.

Maire

Philippe SICOT

Adjoints

Thierry RENOUX
Délégué aux travaux et relations aux compétences transférées

Loïc MENEUX
Délégué à l'urbanisme

Yvan JAUNET
Délégué aux affaires sociales, aux transports, à la vie associative, à la jeunesse, aux sports et aux loisirs

Claude FOUILLET
Délégué aux finances et à la communication

Conseillers municipaux

Jean-Christophe MUSSETA
Délégué aux infrastructures communales

Estelle BAURÈS

Patricia BAZIN

Carole GAHINET

Laurence GUEGUEN

Solenne GUINARD

Frédéric MOUNIER

Pierre PETIBON

Chantale ROBERT

Nadine ROULLEAU

Délibérations

Vous trouverez ci-dessous les principales délibérations du conseil municipal.
L'intégralité des comptes-rendus de séances est disponible sur notre site www.clayes.fr.

COMMISSIONS COMMUNALES (**en gras** le responsable de la commission)

Lors du conseil municipal du 2 juin 2020, les commissions communales ont été mises en place.
Le maire est président de droit de chacune de ces commissions.

Voirie
Thierry Renoux, Loïc Meneux

Chemins communaux
Jean-Christophe Musseta, Estelle Baurès, Pierre Petibon, Thierry Renoux

Urbanisme - habitat - ZAC
Loïc Meneux, Laurence Gueguen, Pierre Petibon

Bâtiments - sécurité - salles
Jean-Christophe Musseta, Laurence Gueguen, Loïc Meneux, Pierre Petibon

Location de salles
Loïc Meneux, Laurence Gueguen, Yvan Jaunet

Finances
Claude Fouillet, Loïc Meneux, Chantale Robert, Nadine Roulleau

Communication
Claude Fouillet, Estelle Baurès, Solenne Guinard, Nadine Roulleau

Affaires scolaires
Chantale Robert, Frédéric Mounier

Affaires sociales
Yvan Jaunet, Patricia Bazin, Carole Gahinet

Vie associative - loisirs - jeunesse - sport
Yvan Jaunet, Solenne Guinard, Chantale Robert

Culture - médiathèque
Estelle Baurès, Solenne Guinard, Thierry Renoux

Personnel communal
Jean-Christophe Musseta, Patricia Bazin, Loïc Meneux, Thierry Renoux, Nadine Roulleau

Fêtes et cérémonies
Yvan Jaunet, Laurence Guéguen, Loïc Meneux, Pierre Petibon

Transports
Yvan Jaunet, Estelle Baurès, Frédéric Mounier, Chantale Robert

Commerce
Solenne Guinard, Estelle Baurès, Claude Fouillet, Carole Gahniet, Frédéric Mounier

DISSOLUTION DU CCAS

L'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles indique que le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1 500 habitants et plus.
La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRE) le rend facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants, il peut ainsi être dissous par délibération du conseil municipal.

Lors de sa réunion du 2 juin 2020, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité de dissoudre le CCAS à compter du 3 juin 2020.

L'ensemble des actions à caractère social qui était jusqu'à présent mené par le CCAS (aide d'urgence, délivrance de la carte Sortir, gratuité sociale des transports, subventions et organisation du repas des aînés) seront intégralement reprises par la commune et les fonds nécessaires inscrits dans le budget principal.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil Municipal a arrêté, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué. Celles-ci sont déterminées en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

L'indemnité du Maire est de droit fixée au taux maximum de 40,3% de l'indice terminal (soit 1 567,42 € bruts mensuels) et l'indemnité des adjoints et du conseiller municipal délégué a été votée au taux de 8,56% (soit 332,93 € bruts mensuels).

TARIFS SERVICES PÉRISCOLAIRES 2020-2021

Le conseil municipal a approuvé les tarifs 2020-2021 des services périscolaires.

Chaque famille devra présenter en Mairie un justificatif de quotient familial, disponible auprès de la CAF, avant le 30 septembre 2020. En cas d'absence de justificatif, la facturation sera établie au tarif de la dernière tranche.

Un tarif cantine « sans repas » a été voté. Il sera appliqué aux familles qui doivent fournir le repas aux enfants, pour raisons médicales ou dans toutes autres circonstances où le repas serait fourni par les parents (comme ce fut le cas lors de la reprise de l'école entre le 11 mai et le 2 juin dernier).

Cantine scolaire

Quotient familial 2020	Tarif	Tarif « sans repas »*
0 à 450€	3.05 €	1.74 €
451€ à 650€	3.53 €	2.02 €
651€ à 800€	3.87 €	2.21 €
801€ à 1 100€	4.08 €	2.33 €
1 101€ à 1 500€	4.34 €	2.48 €
1 501€ et +	4.52 €	2.58 €
Hors commune	5.01 €	2.87 €
Adultes	4.50 €	-

* Repas fourni par la famille

Garderie

Quotient familial 2020	MATIN (7h30-8h20)	APRÈS-MIDI (16h30-18h)	SOIR (18h-18h45)
0 à 450€	1.18 €	1.44 €	0.70 €
451€ à 650€	1.34 €	1.66 €	0.80 €
651€ à 800€	1.48 €	1.80 €	0.88 €
801€ à 1 100€	1.58 €	1.91 €	0.93 €
1 101€ à 1 500€	1.71 €	2.04 €	1.02 €
1 501€ et +	1.82 €	2.15 €	1.05 €
Hors commune	1.89 €	2.25 €	1.21 €

SUBVENTIONS 2020

La commission vie associative a étudié les demandes de subvention déposée pour l'année 2020 (toutes les associations ne dépose pas systématiquement de demande). Le conseil municipal a validé les propositions de la commission.
Les associations faisant appel à l'emploi salarié dans le cadre de leurs activités continuent de bénéficier d'une « prime annuelle » de 50 € :

- Amicale des Parents d'élèves : 310,00 €
- Clayes Piq'et Coud : 230,00 €
- La Clayes des Champs : 230,00 €
- Sports et Plaisir : 230,00 €
- Breizh Clayes Poker : 180,00 €
- La Prévention Routière : 50,00 €
- Le Temps de vivre : 205,00 €
- Taï chi - Qi Gong : 180,00 €
- Aïkido Club : 180,00 €
- Tennis de table : 180,00 €
- Coopérative scolaire : 3 700,00 €
- Association des Maires d'Ille et Vilaine : 375,97 €

Recensement de la population

Le recensement de la population clayenne s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2020.

909 habitants répartis dans 370 logements ont ainsi été comptabilisés, soit 91 habitants de plus qu'en 2015.
Nous remercions l'ensemble des habitants de la Commune pour l'accueil qu'ils ont réservé aux deux agents recenseurs.
Le prochain recensement devrait se dérouler en 2025.

Fibre optique

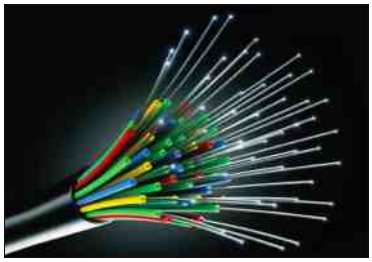

Après un arrêt suite au confinement et les problèmes techniques étant levés, les travaux de déploiement de la fibre optique ont pu reprendre fin mai sur la commune.

Nous communiquerons les informations sur la mise en commercialisation dès qu'Orange nous les transmettra, par le biais du Clayes de l'Info, de notre site internet ou via panneau pocket.

Masques

Dans le cadre de la crise du coronavirus et lors du déconfinement intervenu le 11 mai 2020, la question de la mise à disposition de masques à l'ensemble de la population a été largement posée sur le plan national.

A Clayes, nous avons, comme partout, d'abord été totalement dépourvus de masques. Nous avons réussi à obtenir quelques centaines de masques chirurgicaux à partir du 14 mai. Le choix a été fait par l'équipe municipale de privilégier leur utilisation pour les services municipaux et les enseignants, chargés de l'accueil des enfants sur l'école. Il en est de même pour les masques offerts par l'association Piq' et Coud, confectionnés par les bénévoles de l'association, que nous remercions chaleureusement.

En cas d'absolue nécessité, la commune peut mettre à disposition un masque de type chirurgical (non réutilisable) à hauteur maximum d'un masque par membre de votre foyer.

Arrêté municipal contre les nuisances sonores

Pour rappel, monsieur le maire a signé un arrêté concernant les nuisances sonores et les bruits de voisinage (arrêté n°018/2015 du 28 mai 2015 modifié par arrêté n°018/2020 du 6 mars 2020).

Depuis cette date, l'utilisation des engins bruyants, notamment tondeuses, taille-haies et tronçonneuses, est interdite le dimanche et les jours fériés, sur l'ensemble du territoire communal. Cette disposition doit être respectée par toutes et tous.

Au-delà de ces interdictions, il est demandé à chacun d'être vigilant sur les horaires, en limitant au maximum l'utilisation de ces engins tôt le matin, sur le temps du midi ou après 20h.

Déchetteries et plateformes déchets verts

Durant la période de confinement de mars à mai dernier, les dépôts sauvages d'ordures ménagères et de déchets verts se sont multipliés sur le territoire communal.

Outre le fait qu'elles peuvent faire l'objet d'une amende allant de 68 à 1 500€, ces incivilités provoquent une réelle pollution visuelle et une surcharge de travail non négligeable pour les agents communaux.

Pour rappel, il existe sur Clayes (route de Romillé) une plateforme déchets verts, ouverte les lundis et vendredis de 9h à 12h et les mercredis et samedis de 14h à 18h.

Pour tous les autres types de déchets, vous devez vous rendre dans les déchetteries de Saint-Gilles ou Pacé.
Les horaires sont disponibles sur le site de Rennes Métropole :
https://metropole.rennes.fr/carte-et-horaires-des-decheteries.

RN12

En décembre 2018, les maires de Clayes, Parthenay-de-Bretagne, Saint-Gilles et Romillé ont adressé un courrier co-signé afin d'alerter les services de l'État, gestionnaire de la RN12 de la dangerosité de la sortie Saint-Gilles - Clayes dans le sens Rennes - Saint Brieuc.

La situation perdurant, la mairie a de nouveau alerté les services de l'État afin d'exiger une intervention dans les meilleurs délais.

Un système de comptage sera prochainement mis en place et nous attendons les retours de l'État sur les possibilités d'aménagement.

Marché

Depuis le 22 avril, un marché se tient chaque mercredi, de 15h à 19h à Clayes.

Cette démarche, qui a d'abord été une possibilité d'approvisionnement local durant la période de confinement, est aujourd'hui amenée à se pérenniser. Cette possibilité dépendra de la fréquentation du marché.

Initialement installé sur la place de la salle polyvalente, il se tient désormais sur le parking de l'église.

Délice bio
(fruits et légumes)

Salaisons et fromages de terroirs
(fromagerie)

La vraie galette rennaise
(crêpes - galettes)

Délices de Brocéliande
(boucherie - charcuterie)

Médiathèque

Après deux mois de fermeture, la médiathèque a rouvert ses portes.

Nous vous demandons bien-sûr de respecter les gestes barrières :
• l'accès est limité à 5 personnes simultanément,
• le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans (décret 663 du 31 mai 2020 - art 27),
• le nettoyage des mains est obligatoire (avec du savon ou du gel hydroalcoolique).

Vous pouvez emprunter 10 documents, dont 1 nouveauté, pour 1 mois.

Jusqu'au samedi 11 juillet, nous vous accueillons le lundi de 16h30 à 18h, le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.
La médiathèque sera fermée à compter du 13 juillet. En août, ouverture uniquement les lundis de 16h30 à 18h. Réouverture aux horaires habituels (mercredi et samedi) à partir du 26 août.

Hommage à André Bloutin, Maire honoraire de Clayes

André Bloutin, Mairie honoraire de Clayes est décédé le 8 avril 2020, à son domicile de Terseul, à l'âge de 87 ans.

Conseiller municipal à partir de 1965, il est élu maire en 1976 suite au décès de Jean Guinard.
Clayes compte alors 178 habitants.

CLAYES

Conseil municipal : M. André Bloutin élu maire

Le conseil municipal s'est réuni récemment afin de désigner le maire et l'adjoint au maire.

Les élections par bulletins secrets ont donné les résultats suivants :

Maire : M. André Bloutin, 6 voix ; M. Pierre Latty, 4 voix ; un bulletin blanc.

Adjoint : M. Pierre Latty, 8 voix, et M. Albert Verdys, 3 voix.

Ouest-France 1976,

Accompagné de dix conseillers municipaux, il entreprend, en 1980, le premier lotissement communal, les peupliers. Suivront l'aménagement du présbytère en Mairie (1983), la salle polyvalente (1986), un deuxième lotissement, les chênes (1988), l'informatisation de la Mairie (1991), l'aménagement du centre-bourg en 1992.

L'année 1993 sera riche en événements avec la construction de l'atelier communal, l'extension de la salle polyvalente et l'adhésion de la commune au District de Rennes (ancêtre de Rennes Métropole).

Inauguration de la Mairie le 20 novembre 1983, en présence de Jean-Michel Boucheron (député), de Roger Beaulieu (conseiller général) et de l'équipe municipale.

Inauguration du terrain de foot le 9 juin 1986, en présence d'Edmond Hervé (député-maire de Rennes), de Clément Théaudin (député) et de Roger Beaulieu (conseiller général).

L'aménagement du terrain et des vestiaires avait été réalisé par des habitants de la commune, tous bénévoles, durant 25 samedis en 1985 et 1986. Le tournoi de foot organisé ce jour-là réunira 330 personnes, alors que la commune comptait à cette date tout juste 400 habitants.

André Bloutin quitte la Mairie en 1995.

Il reçoit de Jean-Claude Guinard, son sucesseur à la Mairie, le titre de maire honoraire de la commune le 26 novembre 1995 (photo ci-contre en présence d'Edmond Hervé, Maire de Rennes, de Marcel Rogemont, vice-président du district, de Victor Préauchat, conseiller général).

Il reste à la tête de l'association des anciens combattants qu'il préside de 1991 à 2016.

Après avoir quitté la Mairie, André reprendra l'animation de bals, comme dans sa jeunesse, entouré de ses copains Daniel Dartois, Marcel Vauléon, René Halé, Raymond Daniaux et Jean-Marie Lesné.

La commune lui rendra hommage le samedi 12 septembre 2020, dans la salle polyvalente.

André et son groupe de bal, en 2003.

En août 2019, André et Marguerite, son épouse depuis 1955.

Renée Guinard, Paulette Richeux (maire de 2008 à 2014), Colette Péan, Michel Péan (élu en 1977, 1er adjoint de 2008 à 2014, André et Marguerite Bloutin, Jean-Claude Guinard (maire de 1995 à 2008)

École

Durant près de trois mois, les enfants ont travaillé à la maison. Voici en photos et en quelques mots le retour de cette drôle d'expérience !

C'était jeudi 14 mai, nous étions tous à la queue leu-leu devant la classe. C'était drôlement bizarre de de se retrouver. Bien sûr, nous avions hâte de retrouver le maître! Mais nous n'étions bien sûr pas habitués à voir les professeurs avec leurs masques. Quand nous sommes rentrés, tout le monde avait les mains propres car quand on rentrait en classe, nous devions tous nous laver les mains (et même quand on devait aller aux toilettes !).
Les cours de récré n'étaient plus les mêmes (nous devions respecter un mètre, nous ne pouvions plus nous toucher, nous checker dans les mains) mais nous les passions sur le parking et c'était chouette. Il y avait 2 groupes : le premier allait à l'école le lundi et le mardi, le 2ème y allait le jeudi et le vendredi. Nous n'avons pas apprécié de ne pas retrouver le groupe des autres jours et ceux qui sont restés chez eux.
Les pauses du midi étaient biens. Nous faisions des jeux avec Monique et c'était drôle : il y avait 10 cerceaux. Elle disait un objet (exemple : une feuille) et on devait aller le chercher et revenir dans le cerceau. A chaque fois, elle enlevait un cerceau.
Nous avions presque tous des sandwichs le premier jour pour le pique-nique car la cantine n'avait pas rouvert. Quel dommage ! Manger froid était un peu lassant. Quand il pleuvait, on était dans la classe et on regardait des films sur le temps de la récréation (« l'homme de Rio » et « Bébert et l'omnibus »). Ils étaient très drôles. Le maître nous lisait une histoire par jour.
Cette année a été exceptionnelle mais extraordinaire et inoubliable. Merci à vous d'avoir respectés les gestes barrières.

Les élèves de CM1 / CM2

Centre de loisirs

Suite à cette longue période de fermeture, le centre de loisirs ouvre à nouveau ses portes pour accueillir vos enfants cet été. Les périodes d'ouverture sont les suivantes : du 6 au 31 juillet et du 17 au 31 août.

L'accueil de loisirs des Francas est multisite, en partenariat avec la commune de Parthenay-de-Bretagne. Aussi, certaines semaines sont fusionnées avec un accueil unique pour tous les enfants sur l'une des 2 communes alternativement.
Pour cet été, les semaines concernées sont :

- du 27 au 31 juillet à Parthenay de Bretagne,
- du 17 au 31 août, à Clayes.

Nous serons fermés les 13 et 14 Juillet.

De plus, au vu des conditions sanitaires et des gestes barrières à respecter pour les séjours, les Francas ont pris la décision d'annuler les mini-camps cette année.

La plaquette d'information ainsi que la fiche d'inscription sont disponibles en mairie, sur le site internet **www.clayes.fr** ainsi que sur le site du centre de loisirs **www.parthenayclayesfrancas.com** .
Toujours en raison du protocole sanitaire, l'inscription est obligatoire, suffisamment en amont de la date souhaitée, auprès de la directrice par mail : **helene.mahe@francasbzh.fr**.

La thématique de l'été portera sur des activités extérieures de nature, la création du jardin *Centr'Aere*, un atelier de bricolage et de construction en bois (jardin, hôtel à insectes et compost…) et tout ce que les enfants auront envie de construire, ainsi que des ateliers de découverte numériques, scientifiques et techniques (stopmotion, photo vidéo, cuisine).
Les sorties n'ayant pu êtreanticipées, elles seront donc organisées au cours du mois. Des informations seront données par affichage et sur le site internet du centre de loisirs.

En ces périodes de fortes chaleurs, nous demandons aux parents d'être vigilants sur la tenue vestimentaire des enfants qui doit être pratique et légère et de prévoir des chaussures ou sandales fermées pour la pratique des activités sportives ou extérieures (pas de tongs).
La casquette, le chapeau, une gourde sont obligatoires (le centre de loisirs ne fournit plus les casquettes).
Les enfants doivent arriver « crémés » le matin.

Alors rendez-vous pour un été de retrouvailles et de projets en folie.

Les dossiers et fiches d'inscriptions pour l'année 2020-2021 seront disponibles auprès de l'équipe d'animation en août.

Pour connaître toutes les activités proposées sur la commune, rendez-vous le 4 septembre pour la soirée des associations. Venez nombreux !

Espace emploi

Espace Emploi propose de nombreux services aux particuliers par la mise à disposition de salariés pour l'entretien de la maison (ménage, repassage…), des travaux de jardinage (tonte de pelouse, taille de haies…), des travaux de bricolage (monter des meubles, manutention, peinture…), de la garde d'enfants de + de 3 ans, l'aide à un déménagement, etc…

Confier à Espace Emploi les prestations de service à domicile, c'est participer activement à l'emploi local. Notre vocation est l'accompagnement de nos salariés vers l'emploi durable. Vous contribuez ainsi à l'économie locale, sociale et solidaire !

Suite à la crise sanitaire, nous avons dû interrompre l'intervention de nos salariés chez nos adhérents et mettre en place l'activité partielle pour nos salariés.
Pendant la période de confinement, l'équipe d'Espace Emploi a préparé la reprise de l'activité par la mise en place de protocoles et de mesures permettant d'assurer la santé de ses salariés et de ses adhérents. Tous nos salariés sont actuellement formés pour intervenir au domicile de particuliers et des équipements de protection individuels seront fournis en fonction de l'environnement de travail (masques, gels hydro alcoolique..) pour leur permettre de respecter les gestes barrières.

Dans ce contexte de crise sanitaire, nous avons également formé nos salariés à la désinfection des locaux pour développer notre activité en proposant aux professionnels des solutions pour l'entretien de leurs bureaux ou de leurs commerces.

Contacts : Espace Emploi - Place du Général de Gaulle - 35740 Pacé
02 99 60 14 55 - **www.espace-emploi.fr**

Classes 0

Les classes 0 sont réportées au 17 octobre 2020

Toutes les personnes intéressées par cette journée festive peuvent nous contacter dès maintenant.

Contacts : Marie Tanvet 06 70 12 62 87
Anna Sanson 02 99 07 12 19

Nous sommes au regret de vous annoncer l'annulation des festivités du 13 juillet (feu d'artifice et bal).

Nous vous donnons déjà rendez-vous

agenda de Clayes

Mardi 1er septembre 2020	> **Rentrée scolaire**	| 8h30 - école
Vendredi 4 septembre 2020	> **Soirée des associations**	| 17h à 20h - salle polyvalente
Samedi 12 septembre 2020	> **Hommage à André Bloutin**	| 11h - salle polyvalente
Samedi 17 octobre 2020	> **Classes 0**	| 12h - salle polyvalente
Dimanche 25 octobre 2020	> **Animation galette / accordéon**	| 14h - salle polyvalente
Samedi 7 novembre 2020	> **Soirée tartiflette (APE)**	| dès 19h - salle polyvalente
Mercredi 11 novembre 2020	> **Commémoration 11 novembre 1918**	| 10h45 - le bourg

Le prochain numéro de Clayes de l'Info paraîtra fin octobre 2020, pour la période allant du 1er novembre 2020 au 15 janvier 2021.
Les articles devront nous parvenir avant le 1er octobre 2020.

Sports et Plaisirs

Sports et Plaisirs a proposé cette année l'activité renforcement musculaire, cardio et fitness, le lundi soir à 19h15 dans la salle polyvalente.
En février une séance de gym adaptée a débuté le vendredi de 9h15 à 10h15.

Malheureusement l'apparition du Covid-19 n'a pas permis de poursuivre cette nouvelle activité au-delà de la mi-mars, quant à la séance du lundi soir nous avons pu poursuivre dans notre salon pendant le confinement grace aux séances vidéo préparées par notre animatrice Cindy Richard.

Ces activités seront de nouveau proposées à la rentrée de septembre.

Pour tout renseignement veuillez contacter Isabelle Jaunet au 06 18 80 65 20.
Venez nous rejoindre pour partager un moment de sport et de détente !

La Clayes des Champs

C'est dans une ambiance conviviale que de très belles compositions florales sont réalisées une fois par mois.

Réparties en petits groupes, les adhérentes se réunissent dans la petite salle polyvalente.
De septembre à mai, deux cours vous sont proposés un jeudi par mois par l'animatrice Frédérice Musseta, de 14h30 à 16h30 et de 20h à 22h.

Les fleurs et les feuillages varient selon les saisons, nous réalisons des compositions différentes en fonction des événements : Noël, Pâques, fêtes des mères...

Tarifs pour l'année 2020-2021 : la cotisation est de 55 €.

Renseignements et inscriptions :
Frédérice Musseta 06 72 44 13 12
Sylvie Troussier 07 87 43 07 76

Clic des champs

C'est bon, c'est bio, c'est local, c'est viable.

Le Clic des Champs est une association loi 1901 de producteurs bio-locaux et de consomm'acteurs. Vous faites un achat sans intermédiaire et soutenez l'économie locale !

Sur le site internet, vous composez votre panier selon vos envies, sans engagement : savon, huile, café, thé, chocolat, pâtes, farine, pain, fromages, légumes, fruits et jus, œufs, viande...

Passez votre commande jusqu'au lundi soir et vous venez retirer votre panier le jeudi, au dépôt que vous avez préalablement choisi (Saint-Gilles ou Parthenay-de-Bretagne sont les plus proches de Clayes).

Pour plus d'information sur le Clic des champs 06.85.37.88.38 - **www.leclicdeschamps.com**

Voyage Yoga

Voyage Yoga est une association qui propose des séances de Hatha Yoga selon l'approche traditionnelle.
Cette discipline, ouverte à tous, comporte la pratique de postures, d'exercices respiratoires, de relaxation et une approche de la méditation.

Comme pour tous, cette première année pour l'association fût bien particulière et malgré les circonstances, Voyage Yoga a maintenu les cours en proposant des séances en visio-conférence puis en plein air dès que cela a été possible ; avec les limitations que cela comprend, car les visio-conférences ne peuvent malheureusement pas convenir à tous les adhérents pour de multiples raisons.

Mais nous avons expérimenté, comme cela se fait sur le chemin du yoga, et retiendrons que c'est un plaisir de pratiquer en contact avec la nature, près de l'étang. Nous renouvellerons ces moments très agréables !

Les séances sont dispensées par Anne Le Neillon, pratiquante depuis 6 ans et élève-professeure de la Fédération Française de Hatha Yoga (FFHY) depuis 3 ans. Le cours a lieu chaque mardi à 19h30. Si vous êtes intéressé-e-s, que vous ayez déjà pratiqué ou souhaitez découvrir le yoga, nous vous invitons à prendre contact.

Renseignements : Anne Le Neillon 06 61 34 24 47 / asso.voyageyoga@gmail.com

Piq et coud

Comme toutes les associations, nous avons dû interrompre les cours de couture en mars dernier.

Chacune a utilisé ses compétences pour confectionner des masques pour sa famille, ses amis et aussi pour des Ehpad, particulièrement celui de Saint-Gilles.
Avec 5 adhérentes, nous avons organisé deux après-midis afin de fabriquer une centaine de masques en tissu lavable et donc réutilisables (selon les normes AFNOR) pour la municipalité de Clayes.

Bien-sûr, si les conditions le permettent, nous espérons toutes reprendre les cours à partir du 17 septembre.
Comme d'habitude, ils se tiendront dans la salle des associations, le jeudi après-midi, de 14h30 à 17h30.

Bon été à tous et prenez soin de vous.

Contacts : Jacqueline Gaudin 02 99 07 02 87
Gisèle Tétard 02 99 07 10 61

Monsieur le maire et le conseil municipal souhaitent remercier vivement les bénévoles de l'association Piq' et Coud pour leur investissement dans la confection de masques qui ont été utilisés dans le cadre de la réouverture de l'école le 11 mai.

Retour en images...

Commémoration 8 mai 1945 ►
8 mai 2020
En petit comité, en raison de l'état d'urgence sanitaire

◄ Suite des travaux de la Mairie
photo du 29 juin 2020

Travaux de voirie rue du Parc
mai-juin 2020 ▼

INFOS pratiques

MAIRIE

Place de la Mairie
35590 CLAYES
Tel : 02 99 61 20 30
mairie@clayes.fr
www.clayes.fr

Ouverture :
Mardi, jeudi et vendredi
de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h

MÉDIATHÈQUE

Mercredi de 17h à 19h
Samedi de 10h30 à 12h30
Tel : 02 99 07 10 32

PLATE FORME DÉCHETS VERTS

Lundi 9h à 12h
Mercredi 14h à 18h
Vendredi 9h à 12h
Samedi 14h à 18h
} horaires d'été

Restez connectés à Clayes
grâce à ce nouveau dispositif d'information

PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ

Clayes